

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	Reçu le 17 DEC 2010	N° pièce	N° feuillet
02462	01749	2010			01	1/1

## Analyse et références

Objet Signalement d'un Phénomène Aérospatial Non Identifiés.

Affaire

Nous soussigné Mdl/chef,  
Vu l'article L.3211-3 du code de la défense  
Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

**PRÉAMBULE**

Le 18 octobre 2010 à 10 heures 05, nous trouvant de permanence à notre unité, se présente  
M. Cette personne désire faire un signalement d'un phénomène aérospatial non identifié.

**EXPOSE DES FAITS**

Il s'agit d'un signalement d'un phénomène aérospatial non identifié. Le mercredi 06 octobre 2010, vers 20 heures 15, M. se trouvant sur son lieu d'emploi au CNPE de GOLFECH (82), sort, accompagné de son collègue, M. , fumer une cigarette et aperçoit un phénomène aérospatial non identifié.

**ENQUÊTE**

Le 18 octobre 2010, nous procédons à l'audition de M. qui nous décrit les conditions dans lesquelles il a découvert le phénomène aérospatial non identifié. (Pièce N°02)

Une planche photographique des lieux est réalisée. (Pièce N°03)

Nous prenons attache avec le Centre Nationale des Opérations Aériennes à LYON. La personne nous déclare n'avoir eu aucun vol signalé à cette date et créneau horaire. (Pièce N°04)

M. nous déclare qu'il s'agissait, pour lui, d'un avion qui passait bien au-dessus des cheminées. Il précise que M. a depuis plusieurs mois des discussions basées sur les OVNI. (Pièce N°05)

Nous transmettons par mail la vidéo à M.BLANC Yvan, responsable du GEIPAN au CNES à TOULOUSE (31). Cette personne nous confirme que l'objet étant sur la vidéo étant probablement un aéronef, l'affaire est classée sans suite. (Pièce N°06)

**CLÔTURE**

En conséquence, nous transmettons la présente procédure en l'état.

Dont procès-verbal fait et clos à

e 06 décembre 2010.

**L'Officier de Police Judiciaire**

**(DESTINATAIRES)**

Date de clôture

Vu et transmis par :

[ 1 ] - M. le Préfet	06/11/10	Le
[ 1 ] - Madame le procureur de la République	Signature(s)	
[ 1 ] - Directeur du GEIPAN à TOULOUSE		
[ _ ] -		
[ 1 ] - Archives :		

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION****TÉMOIN**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02462	01749	2010	

N° pièce	N° feuillet
02	1/2

Le lundi 18 octobre 2010 à 10 heures 05 minutes

Nous soussigné Mdl/chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

Nom	73595	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee	
M		07/04/1966			
Adresse			Validité état-civil		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)	
			Monteur câbleur		

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : « -----

--- Je me présente ce jour pour vous signaler les faits suivants.

--- Je suis monteur câbleur en informatique et téléphonie. Depuis le 08 juin 2010, mon entreprise effectue des travaux de rénovation de réseau informatique sur le bâtiment « Guyenne », qui est le bâtiment de la direction de la centrale nucléaire de production d'électricité à GOLFECH (82). Le mercredi 06 octobre 2010 vers 20 heures 15, avec mon collègue, M. \_\_\_\_\_, nous étions à l'extérieur, entrain de fumer une cigarette. On se trouver face à face et on discuter. Alors que nous étions entrain de discuter, de mon côté gauche, je sens une présence comme une masse dans le ciel et très bas, mais je ne pouvais voir cette masse en entier car j'étais gêné par l'angle du bâtiment direction. Dans un premier temps, j'ai vu un petit triangle qui correspondait à l'avant. J'ai pensé que c'était l'avant d'un avion, mais dans la seconde qui a suivi, j'ai pu voir l'objet en entier. Il volé très bas, très lentement, sans bruit, j'ai pu suivre l'objet volant en marchant parallèle à lui. Ça a duré trois à quatre secondes, et à ce moment là, j'ai prévenu \_\_\_\_\_ en lui disant, regarde ce truc, il faut le filmer. Je suis revenu trois quatre mètres en arrière pour récupérer mon portable qui était posé sur la poubelle. Je suis allé me positionner de façon qu'il m'arrive de face. Le temps que je me place pour filmer l'objet, il se trouvait pratiquement au-dessus de moi et toujours très très bas. J'estime qu'il était moins haut que les deux cheminées de la centrale, c'est à dire en dessous de 170 mètres. Je me suis dirigé pour mieux le filmer sur une bute qui se trouve à proximité et à partir de cet endroit, j'ai filmé l'objet qui volait toujours lentement, de la même façon qu'au début. Le souci seul souci, c'est qu'un fois que j'ai fini de filmer, j'ai fermé mon clapet du téléphone sans enregistrer la vidéo. Donc pour ma part, je n'ai aucune vidéo à vous fournir. \_\_\_\_\_ qui m'a rejoint sur la bute, s'est également mis à filmer l'objet. Lui il a une vidéo qu'il pourra vous fournir. Je sais qu'elle dure 23 secondes. A cet endroit là, c'est là ou je le vois le mieux car je me trouve quasiment au dessous de l'objet. Ensuite, il a continué vers le poste de sécurité qui se trouve au fond du parking. Et à partir de là, il a bifurqué sur sa droite en direction de DONZAC. Il est passé au-dessus d'un grand étang vide qui se trouve dans la centrale. L'objet s'est éloigné et j'avais l'impression de le voir prendre de l'altitude jusqu'à le perdre de vue.

--- Le lendemain en allant travailler, je suis passé par la route en bas de DONZAC et là j'en ai déduis que l'objet volant est passé par cet endroit et qu'il a pris de l'altitude.

--- C'était un objet volant de forme triangulaire, je dirai de forme isocèle avec l'arrière moins large que les côtés. Il est de grande taille, entre 30 et 40 mètres les grands côtés. La largeur de l'arrière doit faire environ 20-25 mètres. C'était quelque chose de grand. Il est de couleur noir mat, il y avait une lumière blanche à chaque extrémité plus une rouge au centre. Je vois deux clignotements blancs pour un rouge. Il n'y a eu aucun bruit, c'est ce qui est le plus troublant, le fait qu'il n'y ai pas de bruit malgré cette grosse masse. Il n'y a pas eu un petit souffle pouvant correspondre aux moteurs, pas de déplacement d'air, pas d'odeur de carburant ou autre. Le dessous de l'objet était complètement lisse. Les lumières étaient à chaque extrémité mais sous l'appareil. La lumière rouge était au centre du triangle. Ces lumières ne reflétaient pas sur la carlingue et malgré l'endroit qui est bien éclairé par la centrale nucléaire, il n'y a aucune reflet sur l'objet. On dirait que toutes les lumières étaient absorbées. L'objet à toujours gardé la même vitesse de déplacement.

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**

--- Concernant la visibilité, elle était super nette, comme je vous ai dis c'est un endroit de la centrale bien éclairé, la nuit n'était pas totalement tombée et il faisait très bon dehors, car je me trouvais en tee-shirt à l'extérieur. Il n'y avait pas de vent.

--- Aucun objet n'a été déposé et personne n'est descendu de cet appareil. Il n'a fait que passé au dessus de l'endroit où je me trouvais, donc au-dessus de la centrale nucléaire.

--- J'ai contacté le GEIPAN à TOULOUSE (31). La personne que j'ai eu au téléphone, m'a demandé de venir faire le signalement auprès de vos services. Ils m'ont adressé un questionnaire que je vais leur renvoyer dès que je sors de vos locaux.

--- Je vous remets une copie de la description de l'objet que je vous ai signalé, ainsi qu'une copie du questionnaire.

--- Je n'ai avisé personne au niveau de la centrale nucléaire de GOLFECH, mais les responsables de mon entreprise sont informés.

A \_\_\_\_\_, le 18 octobre 2010 à 10 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**

Unité	BTPCL				
N° PV	01749 / 2010	N° Pièce	03	N° Feuille	1

# PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Nature des faits	SIGNALEMENT PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE
Date des faits	06/10/2010 à 20:15

Nombre de clichés

9



<b>Photo n°</b>	1
<p>Vue de la position des deux personnes lorsque l'objet volant a été vu par M.</p>	



<b>Photo n°</b>	2
<p>M. montre l'endroit où il a vu pour la première fois l'objet volant. Il est apparu à l'angle du bâtiment.</p>	



**Photo n°**

**3**

Vue du trajet effectué par l'objet volant.



**Photo n°**

**4**

Autre vue.



Photo n°

5

Autre vue du passage de l'objet volant.



Photo n°

6

Autre vue du trajet.



Photo n°

7

La bute sur laquelle M. s'est installé pour voir l'objet volant se trouve juste sur la droite. En face s'est l'endroit où l'objet à changé de direction en bifurquant vers la direction SAINT-LOUP/DONZAC.



Photo n°

8

Autre vue de l'endroit où l'appareil a changé de direction. On aperçoit au loin les coteaux de SAINT-LOUP/DONZAC

Photo n°

9

Prise de vue effectuée devant le poste de contrôle où l'on distingue mieux les coteaux, avec l'étang vide.



## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02462	01749	2010	

Reçu le 17 DEC. 2010

N° pièce	N° feuillet
04	1/1

Le lundi 18 octobre 2010 à 15 heures 05 minutes

Nous soussigné Mdl/chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité  
suivantes :

rapportons les opérations

## ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, ce jour, nous prenons attache avec le CNOA (Centre National des opérations aérienne) à LYON, par téléphone au afin d'obtenir des renseignements et savoir si un vol a été signalé au-dessus du CNPE GOLFECH, le 06 octobre 2010 vers 20 heures 15. Il ressort de cet appel qu'aucun vol n'est signalé à cette date.

Mentionnons qu'un militaire du Peloton de Surveillance et de Protection de la Gendarmerie a informé des faits, le poste de sécurité du CNPE de GOLFECH (82).

Dont procès-verbal fait et clos à

le 18 octobre 2010 à 15 heures 25.

**L'Officier de Police Judiciaire**

## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

## TÉMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02462	01749	2010	

N° pièce	N° feuillet
05	1/1

Le mardi 9 novembre 2010 à 17 heures 00 minute

Nous soussigné Mdl/chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

Nom	99889	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee	
M		24/04/1990			
Adresse			Validité état-civil		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)	
			électricien		

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : « -----

--- Je prends connaissance du motif pour lequel mon audition est requise.

--- Je suis intervenu en tant que qu'électricien à la centrale nucléaire de GOLFECH (82), au bâtiment « Guyenne ». Le 06 octobre 2010, à 20 heures 17, je me trouvais à l'extérieur du bâtiment avec mon collègue de travail, M. Alors que l'on fumait un cigarette, m'a précipitamment dit « regarde, regarde, il y a quelque chose qui survole la centrale. ». Après il m'a demandé de filmer, que ce n'était pas un avion, ni un ballon météo. a filmé mais comme c'est un téléphone à clapet, mais lorsqu'il a fermé son téléphone, la vidéo ne s'est pas enregistrée.

--- Je sais que est parti dans son délire « OVNI, OVNI », car en fait cela fait quatre à cinq mois que l'on travaille ensemble et qu'il n'arrête pas de me parler de ça. Il en parle à toute l'équipe.

**Question** : Qu'avez vous vu exactement ?

**Réponse** : Pour moi c'était haut, bien au dessus des cheminées. Je n'ai pas trop prêté attention, à la forme de l'engin. A force que me dise que c'était de forme triangulaire, j'ai fini par le croire que c'était de cette forme. Mais je ne peux pas l'affirmer. Il y avait des lumières blanches et une lumière rouge qui clignotaient. Mais c'est souvent que l'on voit des avions passer au dessus de la centrale. Pour moi ça reste un avion.

**Question** : déclare qu'il volé au dessous des deux cheminées. Qu'avez vous à dire ?

**Réponse** : Non, c'est impossible, il n'était pas haut, mais en aucun il volait en dessous des cheminées. Pour moi, c'est un avion qui est parti vers BLAGNAC (31). Vu la hauteur, on ne pouvait pas entendre de bruit.

--- Je persiste à dire que c'est un avion. Moi, je n'ai pas prêté attention. m'a demandé de filmer et comme il insistait, j'ai filmer. Je rigolais car je voyais très bien que c'était un avion. Je lui ai dit qu'au pire c'était un ballon météo. Sur la vidéo, on doit m'entendre dire que c'est un ballon de la météo.

--- Le lendemain, m'a demandé de dessiner ce que j'avais vu, et pour lui faire plaisir car il était dans son délire, je lui ai fait un triangle avec trois lumière.

le 09 novembre 2010 à 17 heures 20, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**

## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02462	01749	2010	

N° pièce	N° feuillet
06	1/1

Le lundi 6 décembre 2010 à 10 heures 50 minutes

Nous soussigné Mdl/chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

## ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, le 09 novembre 2010, nous procédons au visionnage de la vidéo. Celle-ci est de très mauvaise qualité. On aperçoit malgré tout trois petites lumières, mais la forme de l'objet est indéterminable.

Nous procédons à l'envoi par mail de la vidéo à M.BLANC Yvan, responsable du GEIPAN, en vue d'une exploitation meilleure de la vidéo.

Ce jour, nous reprenons attache avec cette personne qui confirme que l'objet vu sur la vidéo est considéré comme une observation probable d'un aéronef est que l'affaire est classée B « sans suite ».

Dont procès-verbal fait et clos

, le 06 décembre 2010 à 14heures 15.

**L'Officier de Police Judiciaire**